
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DÉCRET N° 2023 – 124 DU 05 AVRIL 2023

portant nomination des membres et du président du
Conseil d'administration de l'Institut national de la
Femme.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2021-520 du 13 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général de la Présidence de la République ;
- vu** le décret n° 2021-562 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction Publique, tel que modifié par le décret n° 2022-661 du 23 novembre 2022 ;
- vu** le décret n° 2022-606 du 02 novembre 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance ;
- vu** le décret n° 2023-102 du 22 mars 2023 portant approbation des statuts révisés de l'Institut national de la Femme ;
- sur** proposition du Président de la République,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 avril 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Institut national de la Femme, les personnes dont les noms suivent :



- monsieur **Pascal Irénée KOUPAKI**, Secrétaire général de la Présidence de la République ;
- monsieur **Romuald WADAGNI**, Ministre de l'Economie et des Finances ;
- madame **Véronique TOGNIFODE**, Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance ;
- monsieur **Séverin Maxime QUENUM**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
- monsieur **Benjamin HOUNKPATIN**, Ministre de la Santé ;
- monsieur **Aristide Nounagnon DJIDJOHO**, Secrétaire général adjoint de la Présidence de la République ;
- madame **Huguette BOKPE GNACADJA**, présidente de l'Institut national de la Femme ;

Article 2

Monsieur **Pascal Irénée KOUPAKI** est nommé président du Conseil d'administration de l'Institut national de la Femme.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans à compter de la date de leur installation.

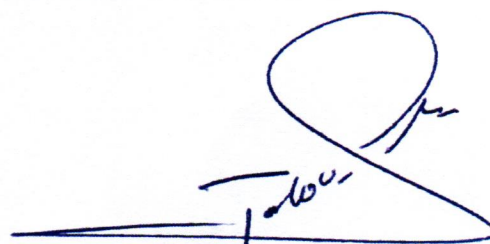
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2021-614 du 17 novembre 2021 portant nomination des membres et du président du Conseil d'administration de l'Institut national de la Femme ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 05 avril 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



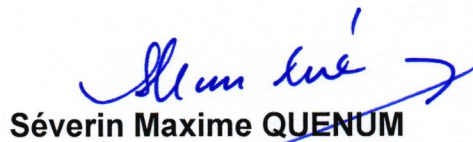
Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre du Développement et de la
Coordination de l'Action Gouvernementale,



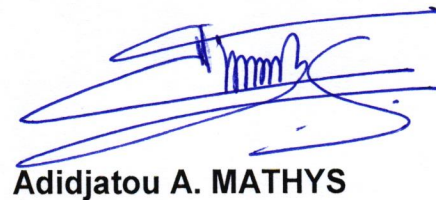
Abdoulaye BIO TCHANE
Ministre d'État

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,



Séverin Maxime QUENUM

Le Ministre du Travail
et de la Fonction Publique,



Adidjatou A. MATHYS

Le Ministre des Affaires Sociales
et de la Microfinance,



Véronique TOGNIFODE

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MDC : 2 ; MEF : 2 ; MJL : 2 ;
MTFP : 2 ; MASM : 2 ; AUTRES MINISTERES : 18 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 7 ; JORB : 1.